MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Élection partielle du 20 décembre 2026 à Saint-Pacôme

La période électorale est lancée

Saint-Pacôme, le 6 novembre 2026. – La période électorale commence aujourd'hui dans la municipalité de Saint-Pacôme. Elle permettra de pourvoir 1 poste de conseillère ou conseiller municipal.

La période pour soumettre une déclaration de candidature commence aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 20 novembre, selon l'horaire indiqué sur l'avis public d'élection. À moins que le poste ne soit pourvu sans opposition à l'issue de cette période, les électrices et les électeurs voteront pour le poste de conseillère ou conseiller.

Voter

Si plus d'une personne pose sa candidature à ce poste, il y aura 2 jours de vote.

- Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 13 décembre, de 12 h à 20 h;
- Le jour des élections, le dimanche 20 décembre, le vote aura lieu de 10 h à 20 h.

Autre option de vote disponible sur demande

Les personnes qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé peuvent demander qu'une équipe de vote vienne à elles.

Dans ce cas, les électeurs admissibles doivent faire une demande auprès du président d'élection au plus tard le 8 décembre 2026.

Présenter sa candidature

Toute personne intéressée à devenir membre du conseil municipal doit déposer une déclaration de candidature auprès du président d'élection d'ici le vendredi 20 novembre à 16 h 30. Elle doit recueillir les signatures d'appui d'au moins 5 électrices et électeurs pour se présenter à un poste de conseillère ou conseiller.

S'informer

M. Louis-Philippe Caron président d'élection. Son bureau est situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme. Il peut être joint par téléphone, au 418 852-2356 poste 215 ou par courriel, à l'adresse dg@st-pacome.ca

Le site Web de la Municipalité de Saint-Pacôme au www.st-pacome.ca fournit diverses informations sur les élections en cours. La liste des candidates et candidats y sera notamment diffusée.